

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : Débat d'Orientations Budgétaires - Ouverture

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L231.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prescrivant "dans les communes de 3 500 habitants et plus" un débat sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, dispositions qui s'appliquent aux Etablissements Publics comme le SyMPaC.

La présente délibération vise à :

- formaliser l'ouverture du débat en vue de l'élaboration du budget primitif 2018 ;
- vous présenter à cet effet les grandes orientations suivantes proposées pour l'exercice :

En fonctionnement :

- un effort continu sur le maintien des dépenses de fonctionnement, une prudence volontaire au regard de l'incertitude concernant les subventions de fonctionnement en ce qui concerne l'ingénierie ;
- un excédent de fonctionnement reporté élevé, compte-tenu de subventions perçues en 2017 plus élevées que les années antérieures ;
- une priorité pour les actions de développement économiques.

En investissement :

- les dépenses d'investissement inscrites au 202 vont désormais concerner le suivi de ce document d'urbanisme et donc les dépenses s'y rapportant ;
- des dépenses et recettes nouvelles et exceptionnelles liées à l'animation du dispositif certificat d'économies d'énergies en faveur de la croissance verte.

L'objectif de ces efforts de rigueur dans les dépenses est bien de maintenir la cotisation des EPCI membres à **1,70 € par habitant**.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 3 avril 2018
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 4 avril 2018

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2018

Le trente mars de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le seize mars 2018, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ puis de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaients présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, René LOTTE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Marc MEDINE, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaients excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy BEGUE (pouvoir Mr HAMY), Gérard CLAIS (pouvoir Mme DUCLOY), Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Pierre-Henri DUMONT, Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS (pouvoir Mr WAY), MM. Yves ENGRAND (pouvoir Mr MAJEWICZ), Julien RENAULT (pouvoir Mr VERMERSCH) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Jean-Luc MAROT, Antoine PERALDI, Bernard RIVENET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).